

## DOSSIER DE PRESSE



Un débat inédit, national et indépendant organisé  
par la Commission nationale du débat public (CNDP)

23 FÉVRIER AU 3 AVRIL 2020  
1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE 2020

[impactons.debatpublic.fr](http://impactons.debatpublic.fr)

## Sommaire

### 1 Le Plan stratégique national (PSN) soumis à la participation publique

- a Objectifs de la future PAC 2021-2027
- b Le Responsable du PSN
- c Saisine de la CNDP

### 2 Qu'est-ce qu'un débat public et qui l'organise ?

- a Un débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP)
- b Les objectifs d'un débat public
- c Les principes d'un débat public
- d Les différentes étapes d'un débat public
- e Le financement

### 3 *ImPACtions ! Le débat public sur l'agriculture*

- a Les enjeux
- b La phase préparatoire du débat
- c Les modalités et le calendrier
- d Les résultats de la première phase du débat (23 février - 3 avril)

Les membres de la Commission particulière *ImPACtions !*

# 1 LE PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL (PSN) SOUMIS À LA PARTICIPATION PUBLIQUE

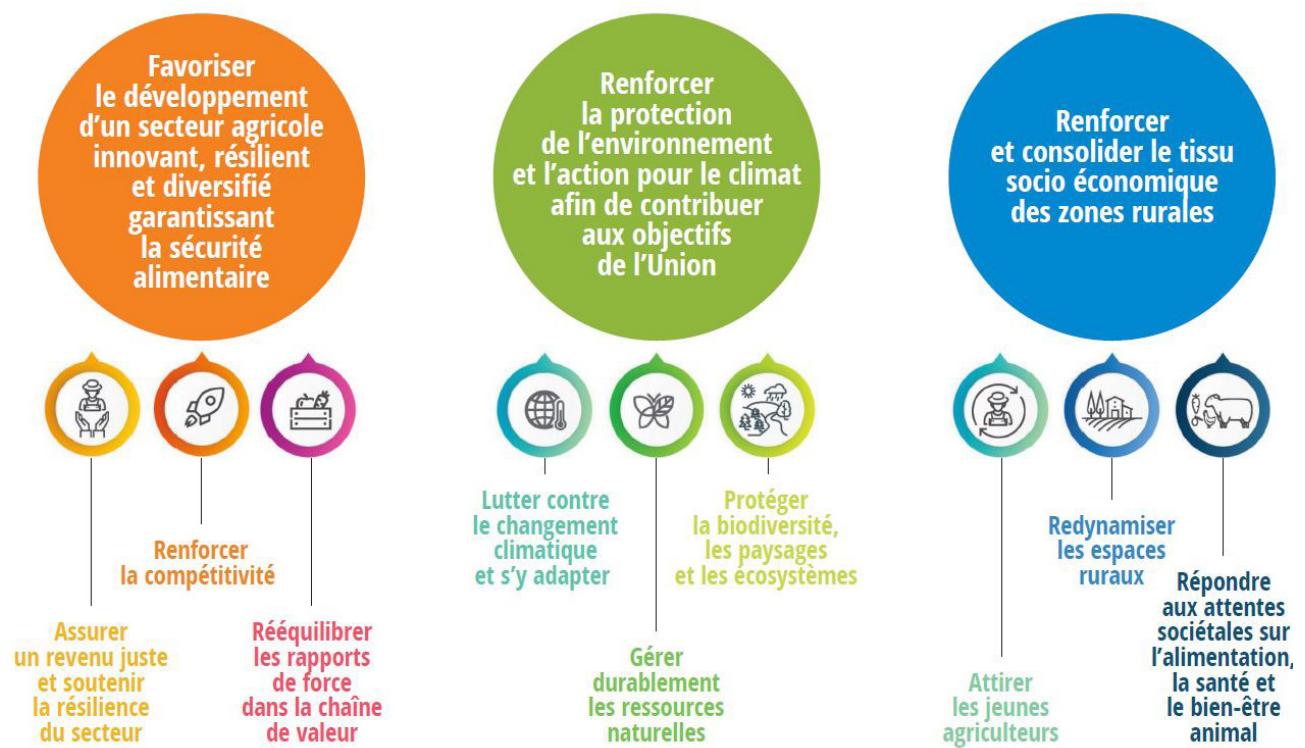
## a Objectifs de la future PAC 2021-2027

Revisitée tous les 7 ans, la nouvelle Politique agricole commune (PAC) 2021-2027 est en cours de négociation.

Pour la première fois, dans le cadre des négociations pour cette nouvelle PAC, la Commission européenne a demandé à chaque État Membre d'élaborer un Plan stratégique national (PSN) afin de définir ses priorités et ses choix de déclinaison nationale.

À travers ce plan national, les États membres pourront adapter les outils à leurs propres besoins spécifiques et exposeront la manière dont ils proposent d'atteindre les 3 objectifs généraux de la PAC, eux-mêmes déclinés en 3 objectifs spécifiques arrêtés par la Commission européenne, sans oublier un objectif transversal de modernisation, en tenant compte des caractéristiques et des besoins de leurs propres agricultures nationales.

Ces objectifs seront les grandes lignes directrices du PSN de chaque État membre. Les fonds, FEAGA et FEADER des 1er et 2ème piliers, ont pour finalité d'améliorer le développement durable de l'agriculture, de l'alimentation et des zones rurales.



Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation

## b Le responsable du PSN

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, pilote de ce dossier au niveau national, coordonne les travaux de cette future architecture, en lien avec les Régions, qui sont aujourd'hui autorités de gestion du FEADER.

Le diagnostic réalisé en 2019 constitue la première étape du PSN PAC, attendue par la Commission européenne qui validera les plans stratégiques de tous les États membres.

Une seconde phase s'ouvre au premier semestre 2020. Elle doit permettre de choisir les priorités d'action parmi les besoins identifiés. Il s'agit de sélectionner les mesures et d'en définir leurs modalités, d'allouer les ressources financières (les aides de la PAC) à chaque intervention et de préciser les niveaux d'ambition attendus pour la durée de la programmation.

## c Saisine de la CNDP

Le projet de règlement européen COM (2018) 392 prévoit dans ses articles 95 et 125 que le Plan stratégique national (PSN) s'appuie notamment sur une évaluation environnementale stratégique remplissant les exigences de la directive européenne 2001/42/CE.

Les dispositions prises en France pour intégrer cette directive dans le code de l'environnement ont pour effet (articles L 122-4 et L 121-8) que la Commission nationale du débat public (CNDP) doit être saisie de manière obligatoire des plans et programmes de niveau national faisant l'objet d'une évaluation environnementale.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a ainsi saisi le 9 septembre 2019 la présidente de la CNDP.

Suite à cette saisine, la CNDP a publié au Journal officiel du 6 octobre 2019 sa décision n°2019/147 d'activer une procédure de débat public sur le Plan stratégique national que la France doit produire dans le cadre de la réforme de la PAC post 2020.

# 2

# QU'EST-CE QU'UN DÉBAT PUBLIC ET QUI L'ORGANISE ?

## a Un débat organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP)

La CNDP est une autorité administrative indépendante du gouvernement chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux. Elle est garante du droit à l'information et à la participation des citoyen.ne.s.

Participer au débat public est un droit garanti à tout.e.s : novices, sensibilisés ou experts de la question posée, toute le monde est légitime pour y participer.

Lorsqu'elle est saisie, la CNDP doit décider des modalités de participation du public pour qu'elles soient le mieux adaptées aux enjeux soulevés par le projet, le plan ou le programme mis en débat.

### Piloté et animé entièrement par une Commission particulière

Pour chaque débat public, la CNDP désigne une Commission particulière de débat public (CPDP) chargée de la préparation, de l'animation et de la restitution des conclusions du débat.

En toutes circonstances, elle est neutre et indépendante et garantit le respect des principes du débat public.

Dans le cadre de ce débat, la CNDP a nommé comme présidente de la Commission particulière Mme Ilaria Casillo, également vice-présidente de la CNDP.

De novembre à janvier, cinq autres membres, tous signataire d'une charte de déontologie, ont été désignés. Il s'agit de Lisa Bergeron, Albane Godard, Paola Orozco-Souël, Daniel Rousseaux, Jean Sarrazin, Etienne Ballan et Gilles Laurent-Rayssac.

La Commission s'appuie sur un secrétariat général chargé de la mise en œuvre, de l'organisation et du suivi du débat public. Il est composé d'Elodie Petit et Alice Nicolas.

## b Les objectifs d'un débat public

**Le débat public est une procédure du code de l'environnement qui permet la participation de tout.e.s au processus d'élaboration d'une politique publique ou d'un projet à forts enjeux socio-économiques ou environnementaux.**

C'est un dispositif de démocratie participative et délibérative en amont des décisions. Il doit permettre de débattre non seulement des caractéristiques et des impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence ou opportunité, c'est-à-dire si oui ou non ils doivent être mis en place ou réalisés et à quelles conditions.

Participer au débat public est un droit garanti pour tout.e.s : que vous soyez novice, sensibilisé ou expert de la question posée, vous êtes légitime et bienvenu à y participer.

Il doit permettre à chacun.e d'avoir accès à une information complète et pertinente (principe de transparence) pour permettre une participation effective. Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion, il permet l'expression de points de vue argumentés et leur prise en compte par l'ensemble des participants.

Dans un débat public, ce n'est donc pas le nombre de partisans ou d'opposants qui importe, mais les arguments échangés : c'est un éclairage qualitatif et non quantitatif (principe d'argumentation). Tous les arguments ont la même importance et sont pris en compte par la Commission de la même manière quel que soit le statut des personnes qui les portent (principe d'équivalence).

## c Les principes d'un débat public

- › **L'indépendance** vis-à-vis du gouvernement, des élus et de toute partie prenante.
- › **La neutralité** : la Commission responsable du débat ne se prononce jamais sur le fond mais relate de manière exhaustive et factuelle les contributions formulées ; au cours des débats, aucune question n'est écartée, aucune censure n'est exercée sur les avis qui sont exprimés.
- › **La transparence** : une information complète est mise à disposition du public. La transparence s'applique aussi aux participants qui doivent se présenter pour prendre la parole lors des rencontres publiques ou sur internet. Tous les débats menés par la CPDP sont enregistrés (audio) et leurs verbatim sont publiés sur le site du débat;
- › **L'équivalence ou égalité de traitement** : tous les arguments ont la même importance, doivent pouvoir s'exprimer librement, dans le respect de chacun, et devront être pris en compte de la même manière quel que soit le statut des personnes qui les portent (qu'il soit citoyen, membre d'une association ou d'un syndicat, élu local, représentant de l'Etat, etc.).
- › **L'argumentation** : les participants doivent pouvoir apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue afin que ce soit la qualité des arguments échangés et non leur quantité qui permette de faire avancer la réflexion.

## d Les différentes étapes d'un débat public

Chaque débat organisé par la CNDP est structuré selon les grandes étapes suivantes :

- › **1. Nommer une Commission particulière pour animer et mettre en place le débat**
- › **2. Préparer le débat** : La préparation est une phase essentielle dans un débat public. Cette phase doit permettre d'identifier au mieux les principales controverses soulevées par le sujet traité ainsi que les publics les plus concernés afin de mettre en place les dispositifs les plus adaptés (réunions publiques, ateliers thématiques, plateforme web ou tout autre dispositif).
- › **3. Animer le débat** : Durant le débat, la CPDP veille à conjuguer la recherche d'une mobilisation large afin de faire le « tour des arguments » avec la mise en place d'une véritable délibération, pour que les arguments se confrontent les uns aux autres. Elle veille également à l'application de tous les principes du débat public défendus par la CNDP, dont la transparence de l'information et l'équivalence de traitement puisque toute personne doit pouvoir participer, quel que soit son statut.
- › **4. Restituer le débat** : Deux mois après la fin du débat public, la CNDP publie un bilan du débat et la CPDP publie un compte-rendu qui fait état du déroulé du débat ainsi que des arguments échangés (la « cartographie des arguments »). Ce compte rendu et ce bilan apportent un éclairage qualitatif au décideur public. Trois mois après la publication de ce compte rendu, le décideur public indique sa décision concernant les suites qu'il souhaite donner et les enseignements qu'il tire du débat public. Cette décision est rendue publique.

## e Le financement

Selon les dispositions du code de l'environnement, les débats publics doivent être financés par le porteur du projet ou de la politique publique, la participation et le droit à l'information étant un droit à respecter aussi par le décideur.

Le débat **ImPACtions !** dispose d'un budget global de 1,2 M€ HT versé à la CNDP.

A la fin du débat, les dépenses du budget seront indiquées, de manière transparente et complète, en annexe du compte-rendu final.

Les membres de la Commission particulière ne sont pas indemnisés sur ce budget mis à disposition par le maître d'ouvrage. Ils sont indemnisés sur les fonds propres de la CNDP afin de garantir leur indépendance.

# 3 IMPACTONS ! LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

## a Les enjeux

Le débat public **ImpACTons !** concerne la politique agricole française. C'est la première fois que ce sujet est ouvert aux citoyens. La politique agricole a fait l'objet de nombreuses concertations entre le gouvernement et les parties prenantes, mais jamais avec la société dans son ensemble.

Dans le cadre de ces négociations, chaque État membre de l'Union Européenne doit élaborer un Plan stratégique national (PSN) définissant un diagnostic de sa politique agricole, ses priorités et la manière dont il compte distribuer dorénavant les aides de la PAC. Ces plans seront négociés avec la Commission européenne pour obtenir leur validation. Ils serviront plus tard de base d'évaluation des résultats obtenus par la PAC.

Ce PSN doit faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique par l'Autorité environnementale. Il rentre donc dans le champ de compétences de la CNDP qui doit être saisie de manière obligatoire pour la définition d'une telle politique publique.

L'établissement de ce PSN, loin d'être une question purement technique, ne concerne pas que les agriculteurs. Quels critères pour distribuer les aides dans un contexte de dérèglement climatique ? Quel lien avec les questions d'alimentation et sanitaires ? Quelles perspectives pour les agriculteurs de demain ? Autant de questions qui relèvent du PSN, mais qui concernent tout le monde.

## b La phase préparatoire du débat

Du 15 novembre au 7 février, la CPDP **ImpACTons !** a rencontré 169 parties prenantes, afin d'identifier les sujets prioritaires et les modalités les plus adaptées.

### PROFILS DES ACTEURS RENCONTRÉS

<b>SYNDICATS (10)</b> agricoles, de salariés, d'entreprises	<b>SERVICES DE L'ETAT (21)</b> Gouvernement (MTES - MAA) Administration centrale : CGDD – MTES, DGPE - MAA, Autorité environnementale Parlement Assemblée Nationale Sénat Conseil économique, social et environnemental Etablissements publics : Agence Bio, Agences de l'Eau, Office français pour la Biodiversité, ODEADOM, Chambre consulaire : Assemblée permanente des Chambres d'Agricultures Société anonyme sans but lucratif : SAFER, Caisse des Dépôts et la Consignation Biodiversité	<b>DISTRIBUTION (6)</b> Grande distribution Hard discount Circuit court
<b>AGROALIMENTAIRE (7)</b> Industries agroalimentaires Coopératives		<b>FORMATION ET RECHERCHE (16)</b> Chercheurs Think Tank Lycées agricoles Ecoles supérieures d'agronomie
<b>ASSOCIATIONS (26)</b> environnementales, de consommateurs, agriculture et alimentation, bien-être animal, solidarité internationale, d'élus, de professionnels		<b>ENTREPRISES DIVERSES (2)</b> Banque et assurance : Crédit agricole Entreprise associative
<b>RESTAURATION COLLECTIVE (4)</b> Syndicat Entreprises		
<b>COLLECTIVITÉS LOCALES (9)</b> Régions Parcs Naturels Régionaux	<b>UNION EUROPÉENNE</b> Commission Européenne – Direction Générale de l'Agriculture et du Développement rural	

**Il a ainsi été décidé de soumettre au débat les thèmes suivants :**

- › Quels modèles agricoles pour la société française ?
- › Quelle transition agro-écologique pour l'agriculture ?
- › Qu'est-ce que je mange ?
- › Comment cohabiter dans les campagnes ?
- › Qui décide de la politique agricole ?

**Les cibles du débat :**

- Les familles
- Les jeunes
- Le secteur académique
- Les acteurs institutionnels
- Les agriculteurs
- Les acteurs économiques
- Les acteurs de la formation professionnelle
- Les associations & ONG
- Les médias et leaders d'opinion

## c) Les modalités et le calendrier

**Du 23 février au 31 mai**



Du 27 au 29 mars, 140 citoyennes et citoyens français tirés au sort vont s'exprimer sur les objectifs de la Politique agricole française et leur hiérarchisation



Une plateforme est mise à disposition pour permettre au grand public de donner un avis et faire des propositions



Environ 30 débats publics dans toutes les régions françaises, libres et ouverts à toutes et à tous



Un kit « J'organise mon débat » téléchargeable sur le site pour permettre à chacun d'organiser en autonomie un débat

## 19 juin : Remise du compte-rendu d'étape

Remis  
au MAA le  
19/06/2020

Pendant une procédure de débat public, il n'est ni prévu par les textes réglementaires, ni pratiqué par les commissions particulières en charge de l'organisation des débats, de publier un compte-rendu d'étape. La parution de ce compte-rendu est donc une démarche inédite qui confirme la singularité du débat sur le Plan stratégique national (PSN) de la future PAC 2021-2027. Le compte-rendu d'étape est téléchargeable sur le site internet du débat : <https://impactons.debatpublic.fr/je-m-informe/compte-rendu-d-etape/>



## Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre



Du 25 au 27 septembre, 140 citoyennes et citoyens tirés au sort se réuniront pour débattre sur les enjeux de la politique agricole française et européenne



Une plateforme est mise à disposition pour permettre au grand public de donner un avis et formuler des propositions



Des débats publics organisés partout en France, libres et ouverts à toutes et à tous



Un kit « J'organise mon débat » téléchargeable sur le site pour permettre à chacun d'organiser en autonomie un débat

## 31 décembre : Restitution du débat

A cette date, la Commission remettra au ministre de l'Agriculture un compte-rendu intégrant toutes les contributions.

## 31 mars 2021 : Réponse du gouvernement

**1. Du 25 au 27 septembre 2020, l'Assemblée Citoyenne sur l'Agriculture (ACA) :** 140 citoyennes et citoyens ont été tirés au sort et se réuniront pour débattre sur les enjeux de la politique agricole française et européenne.

Un comité d'experts a été mis en place (Agroparistech, InRAE) pour garantir l'objectivité de l'information soumise aux participants.

**2. Le débat en un clic : la plateforme « je participe »** (accessible depuis le site internet <https://impactons.debatpublic.fr>)

Sur la plateforme, le contributeur pourra :

- › Choisir un thème et laisser un commentaire, un avis ou une contribution
- › Commenter les avis des autres et réagir
- › Réagir et commenter les cahiers d'acteurs, offrant un moyen d'expression aux personnes morales (collectivité territoriale, association, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public et parapublic ou privé...).

L'objectif est de proposer un format unique qui permette à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir le compte-rendu de la commission. Ces cahiers d'acteurs sont diffusés en cours de débat, au fur et à mesure de leur production.

**3. Des débats publics seront organisés partout en France.** Ils permettent à chacun.e de s'informer et d'exprimer son avis sur la politique agricole française et européenne, sur le débat public et/ou de poser des questions.

## NOS DÉBATS SUR LE TERRAIN

### GRAND-EST

#### CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

11 SEPTEMBRE

Quels modèles agricoles pour la société française ?

### NORMANDIE

#### SAINT-LÔ 18 SEPTEMBRE

Ressources naturelles et agriculture :  
Quels apports ? Quels impacts ?

### PACA

#### FORCALQUIER 30 SEPTEMBRE

Comment cohabiter dans les campagnes ?

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

#### POLIGNY 6 OCTOBRE

Quelle transition agro-écologique  
pour l'agriculture ?

### CENTRE-VAL-DE-LOIRE

#### BOURGES 9 OCTOBRE

Demain, quels agriculteurs et combien ?

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

#### BOURG-LES-VALENCE 12 OCTOBRE

Se former au métier d'agriculteur : perspectives et enjeux

### PAYS-DE-LA-LOIRE

#### ANGERS 16 OCTOBRE

Nouvelles technologies et innovations : quels impacts,  
quelles opportunités pour le monde agricole ?

### NOUVELLE-AQUITAINE

#### ANGOULÈME 20 OCTOBRE

Souveraineté alimentaire

### OCCITANIE

#### TARBES 22 OCTOBRE

Revenu agricole : comment relever le défi ?

### HAUTS-DE-FRANCE

#### BEAUVAIS 26 OCTOBRE

Accéder à la terre quand on veut être agriculteur, comment  
ça marche ?

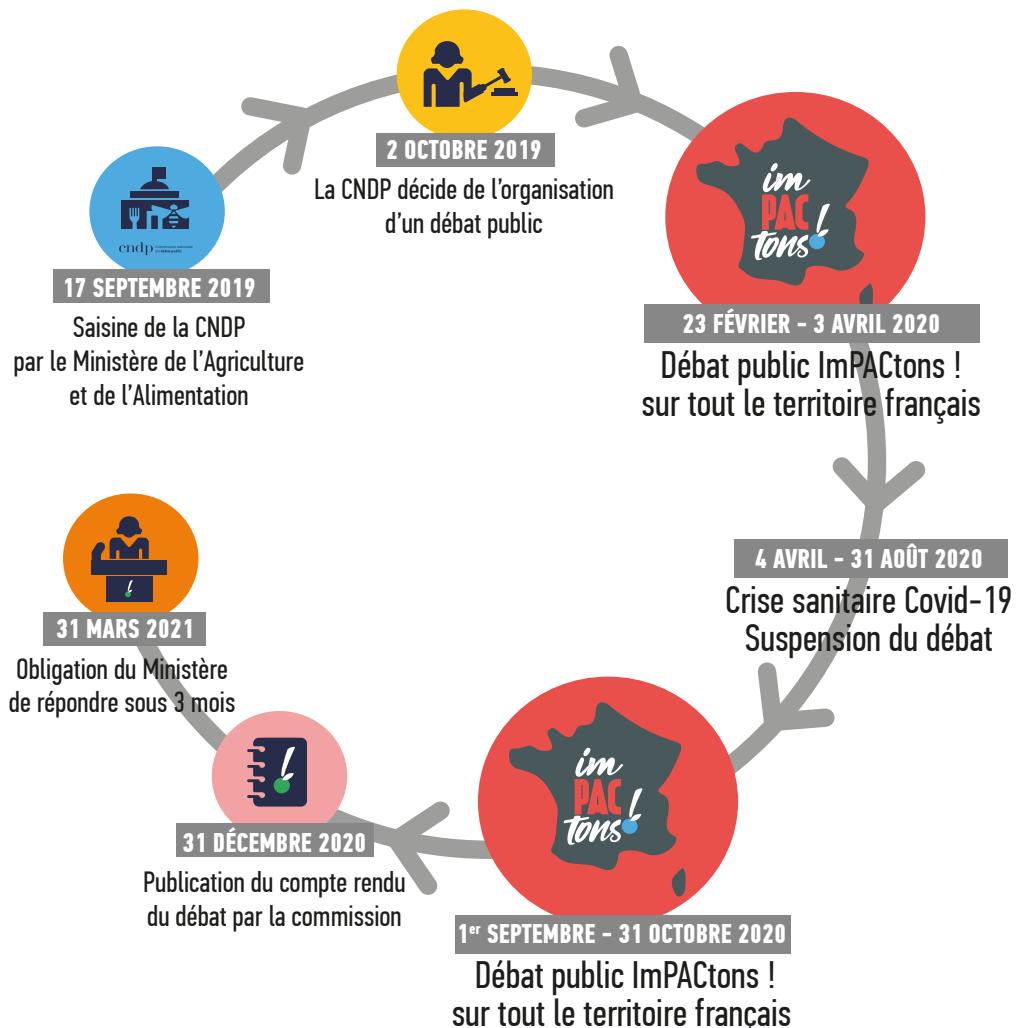
### BRETAGNE

#### SAINT-BRIEUC 28 OCTOBRE

Quelle évolution des pratiques d'élevage ?

**4. Les débats maison > Un kit « j'organise mon débat » téléchargeable depuis le site** pour permettre à chacun d'en organiser de façon autonome.

# ✓ Les étapes du débat imPACtons !



## d) Les résultats de la première phase du débat (23 février - 3 avril)



### PLATEFORME PARTICIPATIVE

**7 861** VISITES

### Thématiques les plus plébiscitées

	Contributions	Commentaires
Quels modèles agricoles pour la société française ?	139	458
Quelle transition agro-écologique ?	60	242
Qu'est-ce que je mange ?	65	185
Comment cohabiter dans les campagnes ?	41	199
D'autres thèmes vous intéressent ?	53	165
Qui décide de la politique agricole ?	34	19

Toutes les contributions récoltées (avis sur la plateforme, réponses au questionnaire, vidéos, contributions recueillies au salon de l'agriculture 2020) ont été reprises et analysées dans ce compte-rendu intermédiaire.

## Une forte mobilisation autour du questionnaire

Premier temps fort du débat ImPACtions !, la hiérarchisation des 10 objectifs du Plan stratégique national visant à identifier ce que les financements de la future PAC devront prioritairement rendre possible.

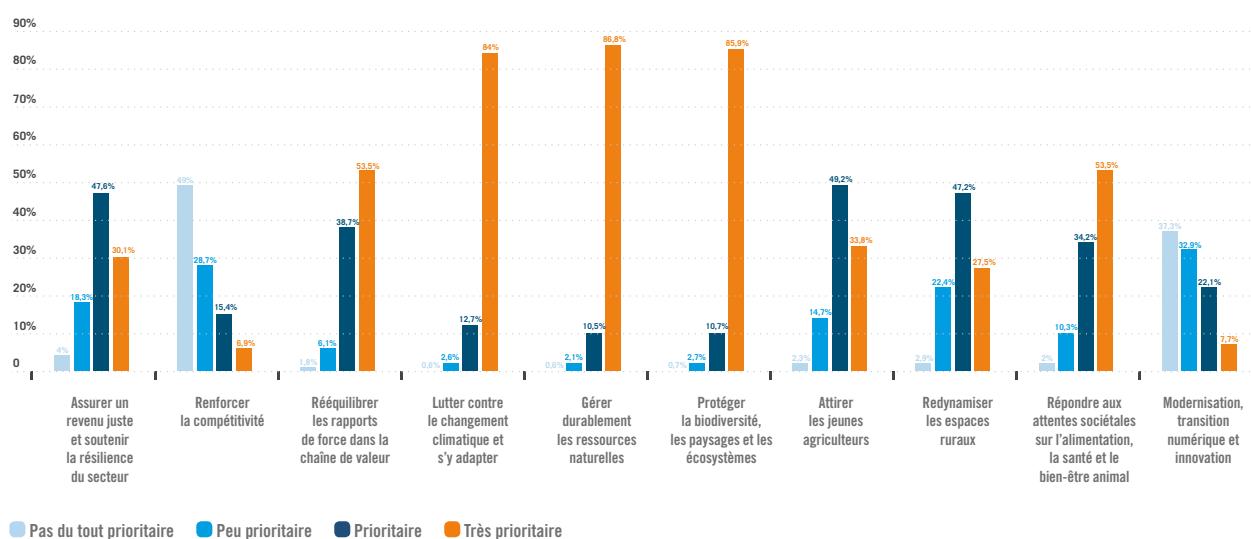
Les citoyen.ne.s ont ainsi pu répondre en ligne à un questionnaire élaboré par la Commission, en s'appuyant notamment sur des éléments d'éclairage factuels (diagnostic, fiches) pour chacun des objectifs.

Construit en s'inspirant de la méthode du jugement majoritaire, sur un mode de scrutin proposé en 2006 par deux chercheurs du CNRS, le questionnaire permettait de mesurer les préférences des participant·e·s pour prioriser les 10 objectifs du PSN à travers 4 gradients de priorité : Très prioritaire, Prioritaire, Peu prioritaire ou Pas du tout prioritaire.

En moins de six semaines, 7 409 réponses ont été comptabilisées, avec un fort intérêt dès la mise en ligne du questionnaire et lors de la période de confinement.

Cette méthode a permis de faire ressortir les niveaux de priorité des 10 objectifs :

RÉPARTITION DES RÉPONSES TOTALES



## De nombreux débats donnant lieu à 127 propositions recensées dans le compte-rendu intermédiaire

Les commentaires et avis ont généré 127 propositions, réparties en deux groupes : celles à caractère précis et celles à caractère général.

Les propositions précises (76) présentent des initiatives concrètes (une charte, la mise en place d'un organisme ou d'une procédure, l'interdiction ou le soutien de certaines mesures etc.), tandis que les propositions générales (51) expriment, quant à elles, des souhaits ou des idées sans donner de détails sur les acteurs qui devraient les porter, sur les moyens à engager ou encore les outils à développer.

Parmi les propositions, on retiendra la place de l'agriculture biologique, les zones de non-traitement, la cohabitation en milieu rural, la valorisation du local, les aléas climatiques, le bien-être animal, les pratiques d'élevage, l'autorisation des OGM, la garantie de rémunération des agriculteurs, la conditionnalité des aides suivant le principe pollueur payeur, les subventions de la PAC sur la base des actifs et non des hectares, etc.

## Les membres de la Commission particulière *ImpACtions* !



### Ilaria CASILLO (Présidente) :

Docteure en Géographie urbaine, Maîtresse de conférences à l'Université Paris Est Marne-la-Vallée (UPEM) et chercheuse au sein du laboratoire Lab'Urba, elle a été nommée en 2015 vice-présidente de la CNDP, la Commission nationale du débat public. En 2019, elle est nommée présidente de la Commission particulière du débat public sur la politique agricole française. Précédemment, elle a siégé à l'Autorité de garantie et promotion de la participation citoyenne et du débat public de la Région Toscane, en Italie. De 2011 à 2013, elle a travaillé au CNRS pour le GIS Démocratie et participation, où elle a été la coordinatrice scientifique et éditoriale du premier Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. Elle a travaillé pour différentes collectivités territoriales françaises dans la mise en place de démarches participatives et collaboré avec différentes organisations internationales telles que l'OSCE et l'UNESCO.



**Lisa BERGERON** : Formée en France et au Québec, elle intervient depuis 2005 dans l'association Le Temps d'Agir et accompagne la concertation sur des enjeux de société, en partenariat avec le monde de la recherche, dans des territoires ruraux, des structures ou des collectifs citoyens. Elle est spécialisée en gestion des conflits et en animation de débats contradictoires sur les thèmes du développement durable.



**Albane GODARD** : Ingénierie avec une double compétence sur l'énergie et le développement urbain, elle a une expertise sur les enjeux environnementaux et la création d'espaces de dialogue et de co-construction entre parties prenantes. 15 ans d'expérience dans les relations internationales, le développement de grands projets, le mentorat et l'expérimentation urbaine lui ont permis de concevoir et d'animer de nombreux dispositifs de réunions complexes et de concertations citoyennes sur le terrain.



### Paola OROZCO-SOUEL :

Fondatrice-directrice de la société Courant Porteur, spécialisée dans les démarches de concertation pour les projets d'énergie renouvelable. Diplômée en sciences politiques, elle a également une formation en ingénierie de la concertation et elle est garante de concertation pour la Commission nationale du débat public. Elle a contribué à la conception, l'organisation et l'animation de débats sur des sujets divers : lignes ferroviaires, centres pénitentiaires, unités de production d'énergie, etc.

### Daniel ROUSSEAU :

Chargé de mission à la Commission nationale du débat public, membre bénévole de l'association Alternatives Pour des Projets Urbains Ici et à l'International (APUII), diplômé du Master Urbanisme et Aménagement de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne. Il a conçu, animé et évalué plusieurs dispositifs de mobilisation et de participation au profit de collectifs d'habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.



**Jean SARRAZIN** : Professeur des Universités émérite. Directeur de l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier de 1997 à 2001, il a été Conseiller pour la science et la technologie près l'ambassade de France au Canada de 2001 à 2005. Conseiller technique pour l'enseignement supérieur et la recherche au cabinet du Premier ministre en 2005 puis Recteur de l'académie de Grenoble jusqu'en 2010, conseiller pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche au cabinet du Premier ministre entre 2010 et 2012, il a ensuite été Conseiller maître (SE) à la Cour des comptes jusqu'en 2017 puis Président du directoire de la fondation Robert de Sorbon jusqu'en 2019.

## Les membres de la Commission particulière *ImpACtions* !



**Etienne BALLAN :**

Sociologue, il intervient depuis 1999 dans le champ de la participation. Il accompagne des maîtres d'ouvrages, associations et collectifs d'habitants dans l'élaboration et l'animation de démarches participatives et a réalisé et publié divers travaux sur le débat public et la participation. Il participe à des groupements de conception urbaine pour mener des projets urbains participatifs à des échelles variées. Il intervient notamment dans le champ du renouvellement urbain des quartiers populaires, auprès des bailleurs et des maîtrises d'ouvrage publiques. Enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure de Paysage à Marseille, il participe à la création de l'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires.



**Gilles-Laurent RAYSSAC :**

Consultant et médiateur spécialisé dans le dialogue collaboratif, il est président de Res publica et enseigne à l'université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne ainsi qu'à Sciences Po (Cycle d'urbanisme). Il a écrit le Guide de la concertation locale avec C. de La Guéronnière (Territorial éditions) et Le Développement durable, maintenant ou jamais avec Dominique Bourg (Collection Découvertes, Gallimard). Il est aussi Président du Comité d'orientation et de dialogue avec la société de Santé publique France. Il a participé à la conception et à l'animation de la Convention citoyenne pour le climat.

### Informations pratiques | Contact presse :

#### Relations Presse :

Sabine Rozier-Deroche | Taola consultants - Tél : 06 42 66 45 24  
[srd@taolaconsultants.com](mailto:srd@taolaconsultants.com)